



**APPEL A CANDIDATURE FOODTRUCK
LA LONGERE FETE LA NATURE
Parc de la Bégraisière, le samedi 17 mai**

Direction Nature Paysages et Espace public
Mission Ville Nature
Contact : Anthony Branchereau ☎ : 02 28 25 24 78

Direction Prévention et Réglementation
Service tranquillité publique et réglementation
Pôle Occupation du domaine public et TLPE
Contact : Wilfrid BOUDAUD ☎ : 02 28 25 23 71

Cette procédure d'appel à candidature est réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, dans le cadre d'une procédure de sélection préalable pour une autorisation d'occupation du domaine public pour un foodtruck.

Objet de la consultation

La Ville de Saint-Herblain recherche un foodtruck pour l'évènement « La Longère fête la nature » qui se déroulera **le samedi 17 mai de 15h à 21h**, dans le parc de la Bégraisière, sur le parvis de la Longère.

Les critères de sélection permettront de garantir un égal traitement des candidatures.
Un tirage au sort sera effectué pour la sélection des dossiers retenus au regard des critères.

Le type de foodtruck recherché : Restauration sucrée et salée éco-responsable

Nombre estimé de personnes pendant la manifestation : entre 150 et 400

Pas de vente de boissons

Conditions d'occupation

Selon les besoins, un accès à l'électricité est possible.

Le candidat pourra aussi assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité en veillant à la sobriété énergétique de son installation.

Des toilettes sont accessibles dans la Longère de la Bégraisière.

Caractéristiques de l'autorisation

S'agissant de l'occupation du domaine public, l'autorisation fera l'objet d'un arrêté et sera délivrée à titre précaire, personnelle et révocable.

Le candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par ce dernier et par le règlement des commerces non sédentaires et restauration rapide de la commune (arrêté DPTP-2016-0191).

Redevance

L'occupation de l'emplacement est soumise à un droit de place d'un montant de 7,20€ du m² conformément aux tarifs municipaux en vigueur.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera le plus étayé possible afin de permettre une évaluation précise de l'activité proposée et des produits mis à la vente et devra être constitué des pièces suivantes :

- La fiche de candidature dûment complétée, téléchargeable sur le site internet de la Ville avec les éléments de présentation de l'activité (société, produits, équipements, etc.) ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une copie de la carte de commerçant ambulant délivrée par le Centre de Formalités des Entreprises, ou une attestation d'affiliation à la MSA ;
- Un Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis de moins de 3 mois) ou un extrait d'immatriculation auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité sur les marchés ;
- Tout document relatif à des références professionnelles, de nature à garantir la capacité à pratiquer l'activité
- Tout document officiel justifiant de cette activité (exemples : récépissé de la déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale (cerfa 13984*06), attestation type HACCP, autres)
- la copie de la carte grise du véhicule;
- la copie de l'assurance du véhicule.

Dépôt des candidatures :

La limite de **réception** des candidatures est **fixée au 23 avril 2025**.

Les candidatures peuvent être :

- déposées à l'accueil de la mairie 2 rue de l'hôtel de ville
- envoyées par mail à l'adresse suivante : espace.public@saint-herblain.fr,
- envoyées par voie postale à : Ville de Saint-Herblain-Direction nature paysages et espace public- BP 50167 - 44802 Saint-Herblain Cedex

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Sélection des candidatures

Les candidatures seront instruites par la Mission Ville nature et le Service tranquillité publique et réglementation

La sélection des commerçants s'effectuera sur la base des critères prioritaires suivants :

- La gamme des produits alimentaires proposés avec une attention particulière sur les produits locaux et/ou bio (qualité, variété et provenance des produits (origine/labels, etc.),
- Accessibilité financière
- Une autonomie en gestion des déchets et une attention à limiter la production de déchets

- Un besoin en eau limité (pas d'évacuation d'eaux usées)
- La qualité du stand (matériel utilisé, esthétique, sécurité)
- L'expérience professionnelle.

La ville pourra le cas échéant prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions et toute pièce complémentaires.

L'attribution se fera en fonction des critères listés ci-dessus.

En cas de désistement d'un candidat, la Ville sélectionnera le candidat suivant selon le classement établi lors du tirage au sort.

Dès que les candidatures auront été examinées, les candidats seront informés par e-mail et courrier, soit de l'acceptation, soit du refus de leur candidature avant le 1^{er} mai 2025.

Le dossier de candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble des termes du présent appel à candidature.